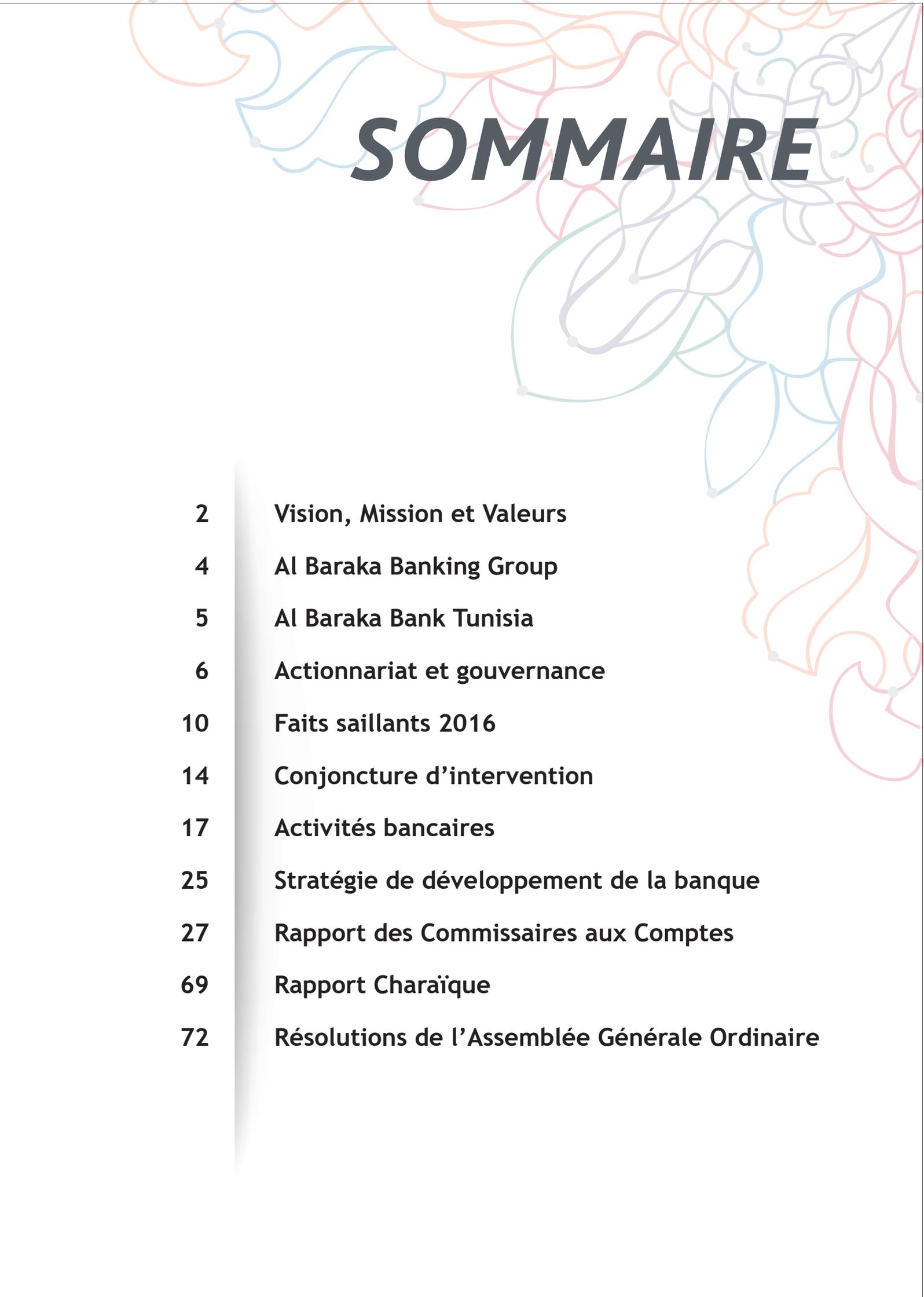




RAPPORT ANNUEL **2016**

AL BARAKA BANK TUNISIA



SOMMAIRE

2	Vision, Mission et Valeurs
4	Al Baraka Banking Group
5	Al Baraka Bank Tunisia
6	Actionnariat et gouvernance
10	Faits saillants 2016
14	Conjoncture d'intervention
17	Activités bancaires
25	Stratégie de développement de la banque
27	Rapport des Commissaires aux Comptes
69	Rapport Charaïque
72	Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Notre vision

Nous croyons que la société a besoin d'un système financier juste et équitable qui récompense les efforts et contribue au développement de la société.

Notre mission

Respecter les plus hautes normes professionnelles afin de concrétiser les principes de partenariat et partager les acquis avec nos clients, notre personnel et nos actionnaires qui participent à notre réussite.

Répondre aux besoins financiers des communautés à travers le monde dans le respect des règles d'éthique et ce conformément aux principes nobles de la charia.

Responsabilité sociétale

La responsabilité sociétale est une partie intégrante de la vision d'Al Baraka Bank. Al Baraka Bank assure son développement dans le respect et en accompagnant toutes les parties prenantes de son activité, elle intègre ainsi, la responsabilité sociale dans sa stratégie et ses projets de développement

Partenariat

Nos croyances partagées créent des liens solides qui constituent la base d'une relation à long terme avec notre clientèle.

Perseverance

L'énergie et la persévérance nécessaires pour accompagner nos clients dans leurs projets.

Quiétude

Vos affaires sont gérées selon les plus hauts standards éthiques

Proximité

Nous assurons à nos clients des services personnalisés qui répondent à leurs besoins.

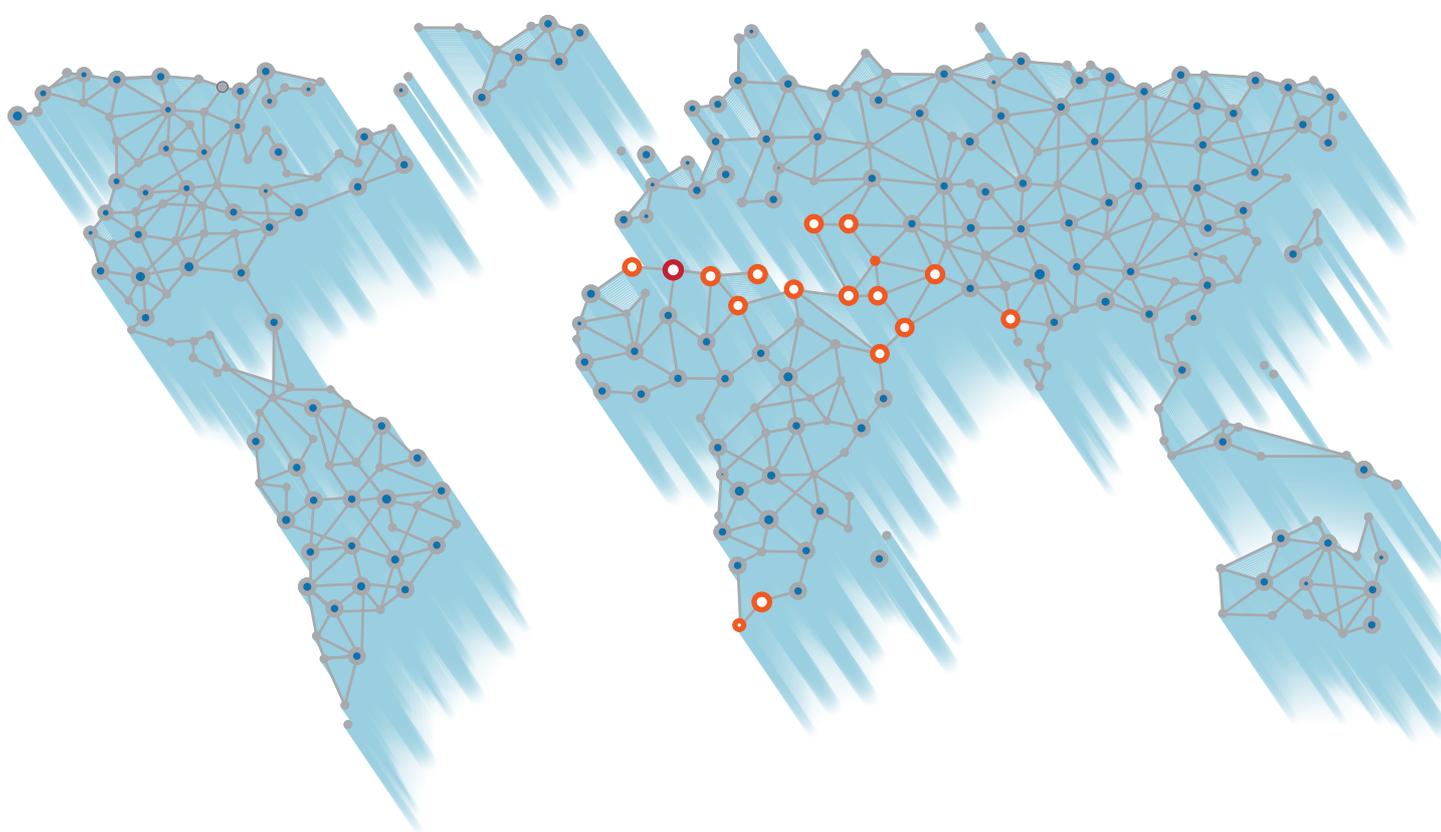
Contribution sociale

En nous confiant leurs affaires, nos clients participent à la construction d'une société meilleure.

Nos Valeurs

AL BARAKA BANKING GROUP

Al Baraka Banking Group est une société de participation agréée en qualité de Banque Universelle. Son capital social s'élève à 1,5 Milliards de Dollars US. Elle offre une panoplie de produits et de services conformes aux principes de la finance islamique. Le Groupe est présent dans quinze pays à travers des filiales et des bureaux de représentation et compte un réseau de 697 agences et succursales avec un total de 12 644 employés.



Le groupe ABG est le leader mondial sur le marché de la finance islamique et se positionne en tant qu'opérateur de référence sur ce marché dans les pays où il est implanté.



En 2016, le Groupe ABG a été qualifié de « Meilleure Institution Financière Islamique » par le magazine Newyorkais « Global Finance »

Al Baraka Bank Tunisia

Al Baraka Bank Tunisia est la première Banque opérant dans le secteur de la finance islamique en Tunisie et au Maghreb. Elle a été créée le 15 Juin 1983, sous la dénomination de « BEIT ETTAMWIL TOUNSI SAOUDI - BEST BANK », par l'Etat Tunisien et Sheikh Salah Abdallah KAMEL fondateur du Groupe DALLAH AL BARAKA.

BEST BANK a changé de dénomination en 2009 pour devenir « Al Baraka Bank Tunisia » faisant partie d'Al Baraka Banking Group - ABG.

En 2013, Al Baraka Bank Tunisia a obtenu l'agrément de transformation d'une Banque off-shore en une Banque résidente Universelle.

Objectifs

Al Baraka Bank Tunisia ambitionne de consolider sa position dans le financement de l'économie tunisienne en tant que modèle de «Partenariat et de Soutien à l'Investissement» et ce, à travers :

- L'identification des projets et la mobilisation des ressources nécessaires et adéquates pour leur réalisation.
- L'encouragement des échanges commerciaux à l'échelle internationale.
- La participation au financement des projets de développement économique.

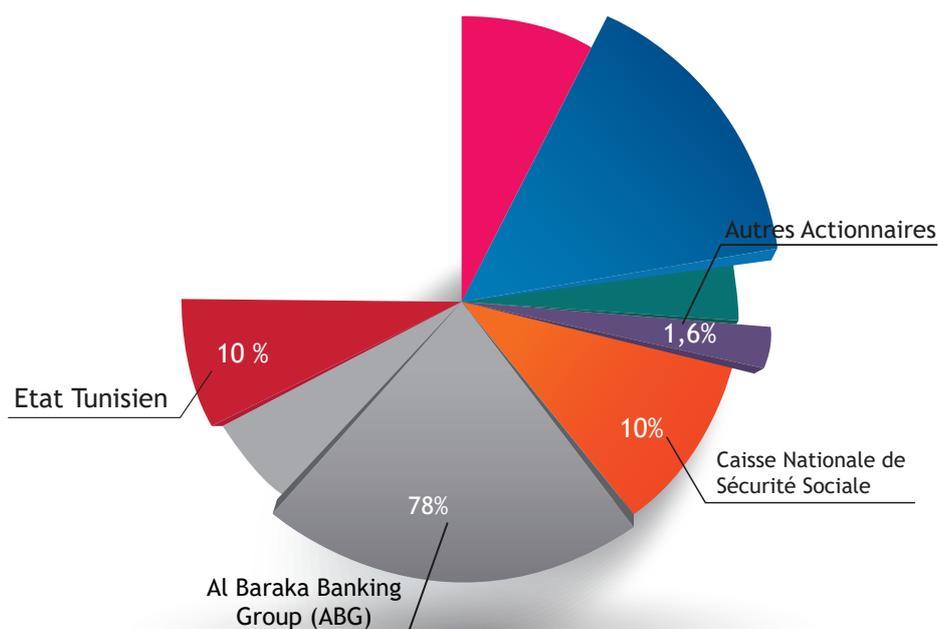
Mission

Forte d'un service personnalisé et rapproché, Al Baraka Bank Tunisia répond aux besoins financiers de toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises, au moyen d'un partenariat de confiance durable offrant ainsi une meilleure qualité de services conformes aux standards professionnels internationaux tout en se référant aux principes de la Finance Islamique.

1. Actionnariat

Le capital social d'Al Baraka Bank Tunisia est de 120 Millions de Dinar Tunisien. Il est réparti comme suit :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	PART
Al Baraka Banking Group (ABG)	78.4 %
Etat Tunisien	10 %
Caisse Nationale De Sécurité Sociale	10 %
Autres actionnaires	1.6 %
TOTAL	100 %



2- GOUVERNANCE

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détient les pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Banque. Il complète, et réalise en son nom toutes les opérations portant sur l'objet et l'activité de la banque.

La composition nominative du Conseil d'Administration :

Sheikh Salah Abdallah KAMEL	Président d'honneur
MR Abdulilah SABBAHI	Président
MR Mohamed Moncef ZAAFRANE	Vice-Président
MR Adnan Ahmed YOUSIF	Membre
MR Sofiene CHAWACHI	Membre
MR Chedly OUNIS	Membre
MR Abdelhak EL KAFSI	Membre Indépendant
MR Ezzeddine SAIDANE	Membre Indépendant

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité exécutif du financement :

Ce comité est chargé d'examiner l'activité du financement de la banque, de contrôler les conditions et les limites fixées par le Conseil d'Administration. A cet effet il donne son avis sur les financements et les engagements de gros montants et de risques importants, arrête la politique de la banque en la matière et veille à son exécution.

Comité Permanent d'Audit:

Ce comité a comme obligation l'identification des risques bancaires généraux afin de se prémunir à temps. Il est chargé de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et d'assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.

Comité des Risques

Ce comité est chargé de l'évaluation des risques rattachés à l'activité de la banque et donne ses recommandations pour les éviter. Il veille au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Comité des Avantages

Ce comité est chargé dans le cadre de ses prérogatives des recrutements, des rémunérations et avantages et donne son avis sur l'organigramme de la Banque.

Comité de la Responsabilité Sociale

Ce comité est chargé dans le cadre de ses prorogations de développement des actions sociétales et de la mise en place des procédures et programmes y afférents.

Comités rattachés à la Direction Générale

Comité Anti-Money Laundering (AML)

Le Comité AML est chargé de déterminer et définir les contrôles nécessaires pour développer des systèmes et des programmes appropriés pour la surveillance des opérations ou des transactions douteuses et inhabituelles. En outre, elle se charge de mettre en œuvre les directives émises par la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et les recommandations du Groupe d'Action Financière contre le Blanchiment d'Argent (GAFI).

Comité Foreign Account Tax Compliance (FATCA)

Ce comité est chargé de répondre aux exigences de la loi américaine FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des personnes présentant des indices d'américanité.

Comité " Retail et Suivi des financements "

Le Comité Retail est chargé dans la limite de ses prérogatives de l'examen et l'approbation des dossiers « Retail » et examine les problématiques qui lui sont exposées par les différentes directions opérationnelles.

Comité Asset & liability (ALCO)

Ce comité est chargé de la mise place des politiques de gestion des emplois et ressources de la banque ainsi que l'évaluation des risques y afférent notamment de liquidité.

Comité Charaïque

Ce comité est chargé de l'examen des aspects charaïques des produits, services et pratiques afin de garantir leur conformité aux préceptes de la chariaa.

Comité des Achats et Ventes

Ce comité est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'Administration. Il s'occupe également des questions relatives aux

achats et ventes de la Banque.

Comité gestion des risques et des impayés

Ce comité arrête la politique de la banque en matière de recouvrement et prend les décisions utiles à réserver aux créances rattachées relatives au sort et ce en coordination avec toutes les unités de la Banque.

Comité des Techniques de l'Informatique

Ce comité est chargé du développement et de la sécurité du système informatique.

Comité « Nafaa al Aam »

Ce comité est chargé de la gestion des revenus prohibés et jugés non conformes aux préceptes de la chariaa. Ces revenus sont alloués à des œuvres caritatives et de charité.

Comité spécialisé norme "comptable IFR9"

Ce comité est chargé de l'étude et la mise en place de la norme "IFR9" en coordination avec le Groupe ABG.

Comité des Financements du Personnel

Ce comité est chargé de l'étude de l'ensemble des demandes de financement déposées par le personnel de la banque.

Comité de qualité de service

Ce comité est chargé du lancement et de l'amélioration des produits et services de la banque.

Comité de Refonte des Sites Intranet et Web de la Banque

Ce comité est chargé de la réorganisation et l'amélioration des Sites « Intranet et Site Web ».

Comité de Pilotage du Projet du Plan de Continuité Informatique

Ce comité est chargé de la mise en place d'un plan de continuité informatique et de l'installation d'un nouveau centre de secours.

Comité chargé de la veille sécuritaire :

Ce comité est chargé de la gestion de tous les moyens et outils à mettre en œuvre pour la prévention de toute situation de crise et qui permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la continuité de l'activité de la banque.

FRAJ ZAAG
DIRECTEUR GENERAL



MAHMOUD MANSOUR
VICE DIRECTEUR GENERAL



RACHIDA TOUMI
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Dalila BEN SALAH

Directrice Centrale des Ressources Humaines et de la formation

Fayçal HOURIA

Directeur Central des Bâtiments et de la Logistique

Wassila CHOUCANE

Directrice Centrale du Marketing, Communication et Etudes Stratégiques

Marouane KLAI

Directeur Central des Agences et de la Télématique

Neziha KHALFAOUI

Directrice Centrale de Suivi et d'Exécution des Opérations

Radhouane KHLIAA

Directeur Centrale de la Trésorerie et des Opérations Internationales

Ridha MEJRI

Coordinateur de la Direction Centrale de l'Informatique et de la Sécurité du Système d'Information

Hichem GMAR

Directeur de l'informatique et de la Sécurité du Système d'information

Sonia BERRACHED

Directrice Centrale de l'Audit Interne

Houssein BEYA

Directeur Central des Financements et des Participations

Lotfi MNAOUAR

Directeur Central du Risk Management et du Contrôle Interne

Abderrazak BENTILI

Directeur des Etudes Juridiques des Opérations Agences

Habib CHAKER

Directeur de l'Organe Permanent du Contrôle de Conformité

Kamel OUERTANI

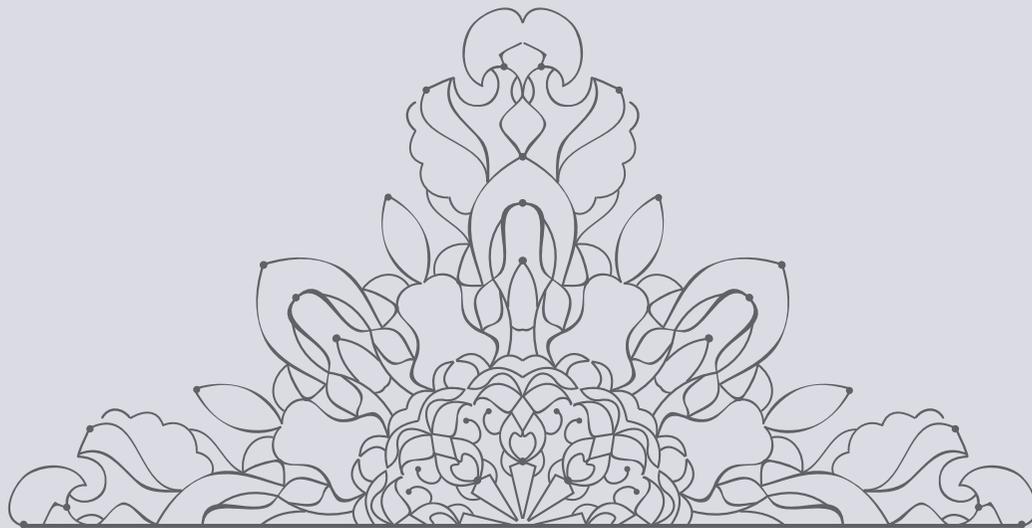
Directeur du Contentieux et du Précontentieux

Mohamed Ali ELMI

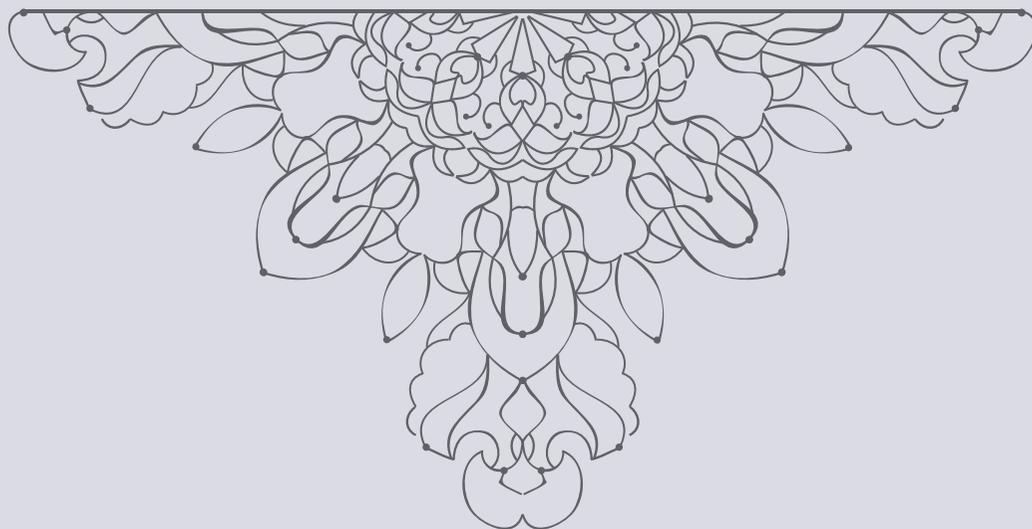
Directeur des Affaires Juridiques

Hichem MAALEJ

Directeur de l'organisation



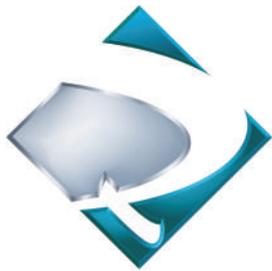
FAITS SAILLANTS 2016



Faits saillants

1- Meilleure Institution Financière Islamique

Al Baraka Bank a été qualifiée de « Meilleure Institution Financière Islamique » par le magazine Newyorkais « Global Finance » en 2016.



2- Notation par IIRA

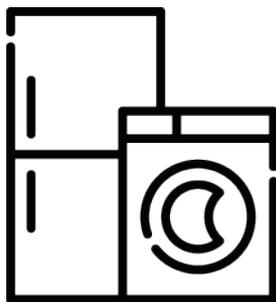
Al Baraka Bank a obtenu de l'agence de notation internationale islamique (IIRA) la notation suivante : Nationale (BBB+/A2) et

internationale : BB-/B.
الوكالة الإسلامية الدولية للتصنيف
Islamic International Rating Agency

3- Développement du réseau des agences

Dans le cadre de la politique d'extension du réseau pour accroître la présence sur le marché tunisien d'une part et pour contribuer à l'émergence du marché de la finance islamique en Tunisie d'autre part et afin de satisfaire les besoins de sa clientèle, Al Baraka Bank Tunisia a procédé à l'ouverture de 10 nouvelles agences courant 2016 implantées dans les régions du Sahel, du Sud, du Centre tunisien et du Grand Tunis. De ce fait le réseau a atteint un nombre de trente-trois agences et 4 boîtes de change au 31 décembre 2016.

4- Nouveaux Produits



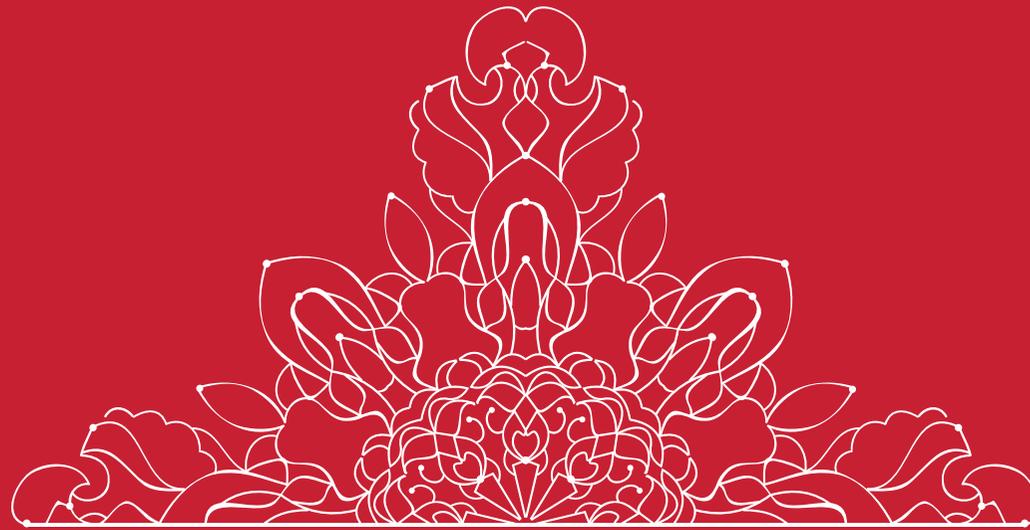
Lancement de nouveaux produits dans le cadre du développement de son portefeuille Retail.

Al Baraka Bank Tunisia a lancé le produit « [Rafahet Al Baraka](#) » qui permet aux clients l'acquisition de meubles, d'articles électroménagers et articles high Tech et tous les équipements pouvant conforter leurs vies.

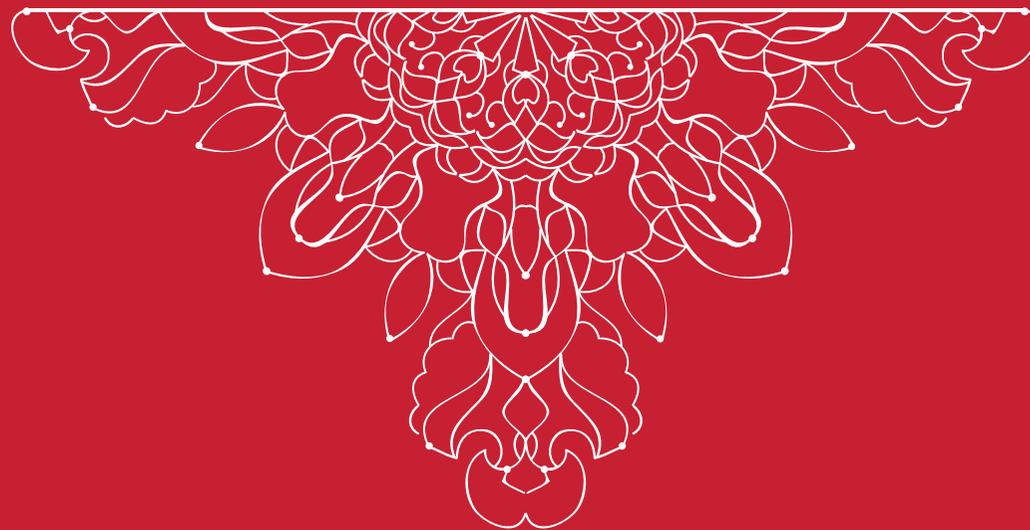
5- Système d'information

La modernisation du système informatique, est l'une des objectifs stratégiques de la banque. Plusieurs actions ont été réalisées courant 2016 à savoir :

- * Applications satellites et applications embarquées pour la mise en place des solutions FATCA et AML ;
- * Mise en place d'un système d'information pour les agences et servant aux applications relatives au reporting comptables et réglementaires.
- * Améliorations des solutions E-Banking et Mobile Banking. Une mise à jour des versions des plateformes a été effectuée en vue d'assurer une meilleure compatibilité ainsi que plus de sécurité des transactions.
- * Mise à niveau du plan de continuité d'activité « PCA) (Mise en place d'un site de secours hébergé chez un opérateur ayant un data centre moderne). Ce nouveau site permet un secours niveau 2 des applications T24, Swift, télécompensation, Sibtel et monétique/SMT...
- * Upgrade du Core Banking, migration vers l'architecture 'Temenos Open Connectivity' une architecture sécurisée, modulaire et innovée
- * Installation et intégration de nouveaux modules Core Banking
- * Applications satellites et applications embarquées pour la mise en place des solutions MOODY'S Riskanalyst & IFRS9 (Nouvelle Norme Comptable Internationale)
- * Upgrade de la solution AML et installation de nouveaux modules (Knowledge Manager et KC+)
- * La mise en place du lot2 relatif à la production des rapports du Groupe ABG, des rapports de gestion complémentaire, du grand livre et piste d'audit et des rapports d'analyse financière.
- * Une nouvelle version de la plateforme Internet Banking enrichit par des nouvelles fonctionnalités et un niveau de sécurité renforcé.



CONJONCTURE D'INTERVENTION



Conjoncture d'intervention

1- Environnement International

a) Croissance

Le Taux de croissance mondiale est de 3,2% en 2016 contre 3,1% en 2015 et se renforcera en 2017 pour regagner 3,5%.

L'économie mondiale n'a progressé que de 2,2%, celle-ci est toujours lente et de plus en plus fragile, ceci est dû principalement à un faible rythme de l'investissement mondial, au ralentissement de la croissance du commerce mondial et par les niveaux d'endettement élevés.

b) Inflation

Le Taux d'inflation est de 1,6% en 2016 et un taux de 1,4% en 2015 avec une prévision de 1,8% pour l'année 2017

Suite au déclin des cours des produits de base et la faiblesse de la demande globale, l'inflation à l'échelle mondiale est à son niveau le plus faible depuis 2009.

c) Emploi

Le Taux de chômage est de 5,7 % en 2016 contre 5,8% en 2015 avec une prévision de 5,9% pour l'année 2017.

Malgré une stabilisation du taux de chômage, celui-ci est en hausse dans de nombreux Pays en développement ou en transition, en particulier en Amérique du Sud, ou en Afrique du Sud où le taux de chômage reste obstinément élevé.

À ce propos, l'Organisation Internationale du Travail affirme que la crise mondiale de l'emploi est loin d'être terminée.

2- Environnement National

a) Croissance

Le Taux de croissance nationale est de 1 % en 2016 contre 1,1% en 2015 en projetant un taux entre 2% et 2,5% en 2017

À cause de la mauvaise saison agricole, particulièrement pour l'huile d'olive ainsi qu'à cause du repli de la production énergétique, l'économie nationale a enregistré pratiquement le même taux de croissance qu'en 2015.

Cependant, une certaine amélioration a été constatée dans les secteurs manufacturiers, dont précisément le secteur des industries mécaniques et les industries chimiques.

b) Emploi

Le Taux de chômage est de 15,5% en 2016 contre 15,4 en 2015 en projetant un taux de 15,3 % en 2017

(Selon BCT)
Selon la Banque mondiale : 14,8%

Le taux de chômage augmente légèrement. En revanche, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur demeure élevé soit 31,6%.

c) Inflation

Le Taux d'inflation est de 3,7% en 2016 contre 4,9% en 2015 en projetant un taux de 4,8% en 2017

Le taux d'inflation enregistre son plus bas niveau depuis 2012.



ACTIVITES BANCAIRES



Activités Bancaires

INDICATEURS 2016 (en Milliers de Dinars)			
ACTIVITÉ	2016	2015	2014
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	235 719	189 705	160 230
Dépôts de la Clientèle	1 031 657	996 325	916 525
Créances/Etablissements Bancaires et Financiers	411 135	397 524	352 013
Créances sur la Clientèle Nette	667 419	658 614	625 341
Portefeuille Titre Commercial	359 066	344 753	339 880
ASSISE FINANCIÈRE			
Total Bilan	1 586 990	1 514 258	1 391 835
Capital social			
Capitaux Propres	161 461	163 294	162 122
RÉSULTATS			
Produit Net Bancaire (PNB)	42 146	38 145	39 169
Frais Généraux	37 082	24 472	28 622
Résultat Net	3 217	8 523	10 139
RATIOS			
Rendement des Fonds Propres (ROE)	2%	5,22	6,25
Rendement des Actifs (ROA)	0,2%	0,56	0,73
Résultat/PNB		22,34	25,89
Coefficient d'Exploitation	88%	75%	68,99%
Ratio de Liquidité	110,825%	86%	70,74%
Ratio de Solvabilité	26,04%	28%	45,25%
Taux d'Actifs Classés	11,52	10,37	3,22
Taux de Couverture des Actifs Classés	31,24	30,68	73,30
MOYENS			
Effectif Banque	481	380	341
Réseau	33	23	12

Le total bilan a atteint 1586 Millions de Dinars fin 2016, comparé à 1514 Millions de Dinars fin 2015, soit une évolution de 5%.

Le résultat Net d'Al Baraka Bank Tunisia, n'a atteint que 3,22 Millions de Dinars en 2016 comparé à 8,52 Millions de Dinars en 2015, largement impacté par les dépenses d'investissement.

Nos Ressources

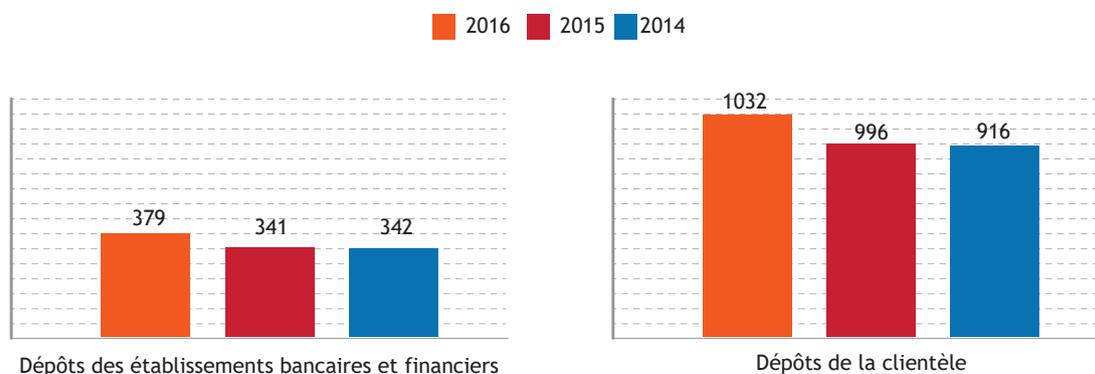
Rubriques	2016	2015	2014	Evolution 2016/2015
Dépôts des établissements bancaires et financiers	378 859	341 306	342 335	11,1 %
Dépôts de la clientèle	1 031 657	996 325	916 525	3,5 %
Total dépôts	1 410 516	1 337 631	1 258 860	5,4 %

* Les ressources de la banque ont atteint 1 410 Millions de Dinars au 31/12/2016 contre 1 338 millions de dinars au 31/12/2015 soit une évolution de 5,4%.

* Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent à 379 Millions de Dinars au 31/12/2016 comparé à 341 Millions de Dinars au 31/12/2015, soit une évolution de 11,1 %.

* Les dépôts de la clientèle quant à eux ont évolué de 3.5 % pour atteindre 1 032 Millions de Dinars au 31/12/2016 comparé à 996 Millions de Dinars au 31/12/ 2015, et 916 Millions de Dinars au 31/12/2014.

Evolution des Ressources (En Millions de Dinars)



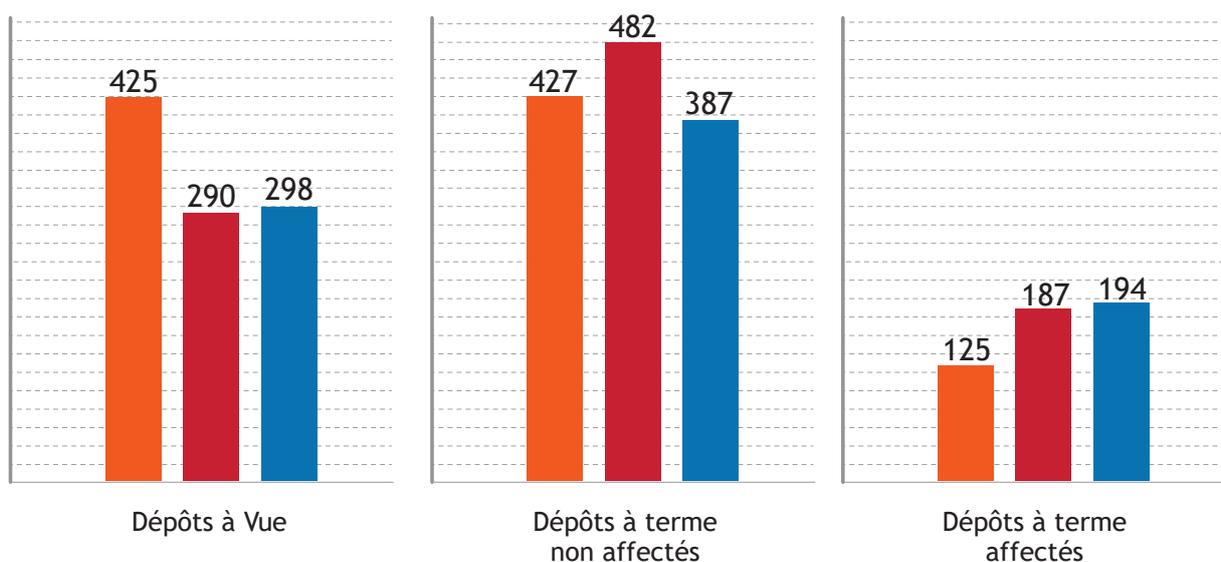
Les dépôts de la Clientèle

Rubriques	2016		2015		2014	EVOLUTION 2016/2015
	SOLDES	COMPOSITION	SOLDES	COMPOSITION	SOLDES	
dépôts à vue	424 843	41%	289 828	29%	298 124	47%
dépôts d'épargne	23 698	2%	22 656	2%	22 437	5%
dépôts à terme non affectés	426 830	42%	482 366	48%	386 718	-11,5%
dépôts à terme affectés	124 690	12%	186 719	19%	193 881	-33%
Autres dépôts	31 596	3%	14 756	2%	15 365	114%
TOTAL DEPOTS	1 031 657	100%	996 325	100%	916 525	121,2%

La ventilation des dépôts de la clientèle par type de compte montre une évolution de 47% des dépôts à vue comparé à 2015, tandis que les dépôts à terme totalisent 551 Millions de Dinars fin 2016, comparés à 669 Millions de Dinars fin 2015, soit une baisse de 18%.

Dépôts de la clientèle (En Millions de Dinars)

■ 2016 ■ 2015 ■ 2014



Notre portefeuille de financement

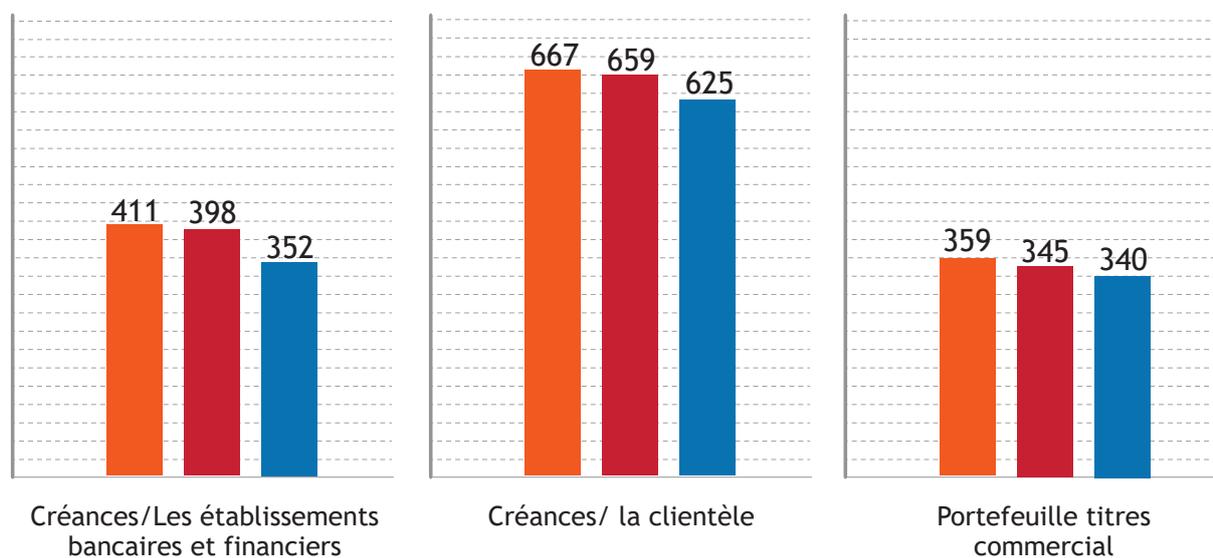
(En Milliers de Dinars)

Rubriques	2016	2015	2014	EVOLUTION 2016/2015
Créances/les étab. bancaires & financiers	411 135	397 524	352 013	3,4%
Créances/ la clientèle	667 419	658 614	625 341	1,3%
Portefeuille titres commercial(Moudharaba)	359 066	344 753	339 880	4,2%
TOTAL PORTEFEUILLE	1 437 620	1 400 891	1317 234	3%

Le portefeuille financement a évolué de 3% fin 2016 pour atteindre 1 438 Millions de Dinars contre 1 401 Millions de Dinars au 31/12/2015.

Notre Portefeuille Financement (En Millions de Dinars)

■ 2016 ■ 2015 ■ 2014



Les financements / Produits

(En Milliers de Dinars)

Rubriques	2016	COMPOSITION	2015	COMPOSITION	2014	Variation 2016/2015
Créances des Etablissements Bancaires et Financiers	411 135	29%	397 524	28%	352 013	3,42%
Certificat de leasing	370 988	26%	342 318	24%	315 107	8,4%
Créances sur la Clientèle	667 419	48%	658 614	47%	625 341	1,33%
Mourabaha in Commodities	210 228	31%	242 615	37%	219 317	-13,34%
Mourabaha et Vente à Tempérament en Nettes	356 415	53%	321 894	49%	323 478	10,7%
Leasing	100 776	16%	94 105	14%	82 546	13,21%
Portefeuilles Titre Commercial (Moudharaba)	359 066	26%	344 753	25%	339 880	4,15%
Total Financements	1 397 473	100%	1 345 685	100%	1 280 328	3,84%

Les créances sur la clientèle représentent 48% du portefeuille de la banque au 31/12/2016.

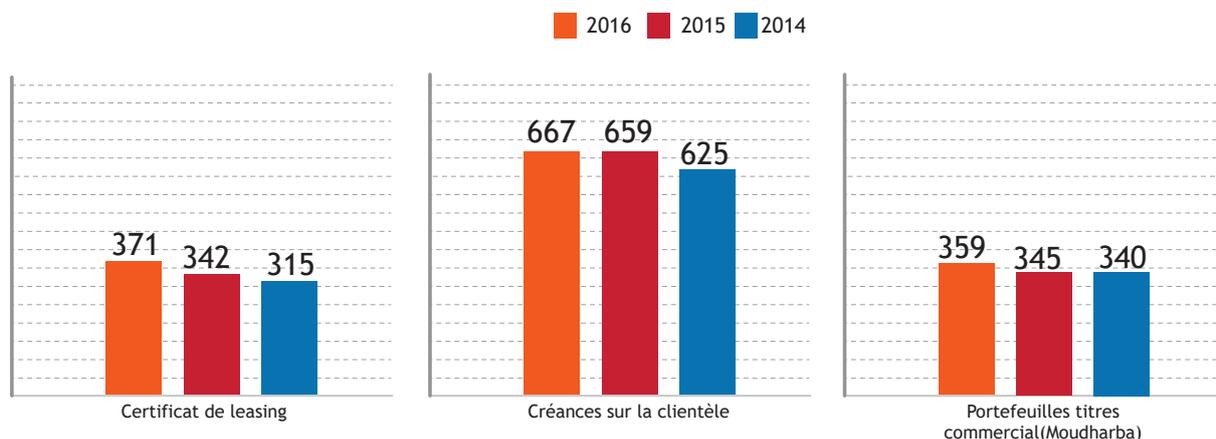
La ventilation par produit donne une priorité aux opérations de Mourabaha qui représentent 53% des créances sur la clientèle comparées à 49% en 2015.

Cette rubrique a évolué 10,7% comparé à 2015.

Les Certificat de Leasing ont marqué une progression de 8,4% comparés à 2015 et représentent 26% du total portefeuille alors que les Mourabaha in Commodities ont régressé de 13% comparé à 2015 et ne représentent que 15% du total portefeuille, et cette restructuration confirme la mise en place des orientations stratégiques de la banque.

Nos Produits de Financement

(En Millions de Dinars)



Le Produit Net Bancaire

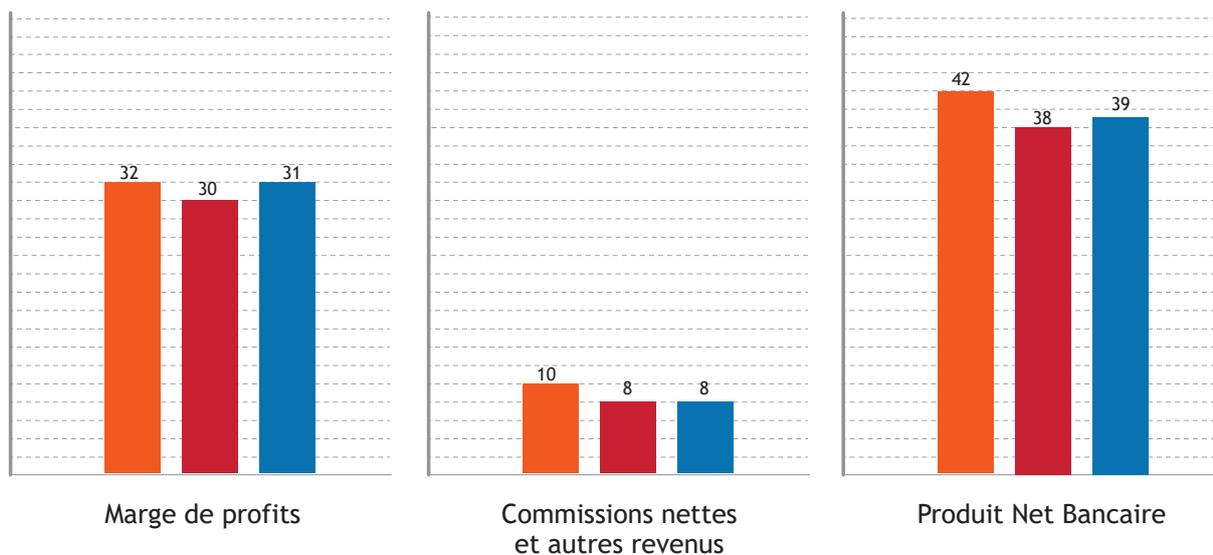
Le Produit Net Bancaire a évolué de 10,5% fin 2016 comparé à l'année précédente, pour se situer à 42 Millions de Dinars comparé à 38 Millions de Dinars en 2015.

Libellé	2016	2015	2014	Variation 2016/2015
Marge de Profits	31 852	29 773	31 514	7%
Commissions Nettes et Autres Revenus	10 294	8 372	7 655	23%
Produit Net Bancaire	42 146	38 145	39 169	10,5%

Le développement du réseau de la banque a donné ses effets sur les commissions et autres revenus qui ont évolué de 23% fin 2016 comparées à 2015 et de 35% comparées à 2014.

Produit Net Bancaire (En Millions de Dinars)

■ 2016 ■ 2015 ■ 2014

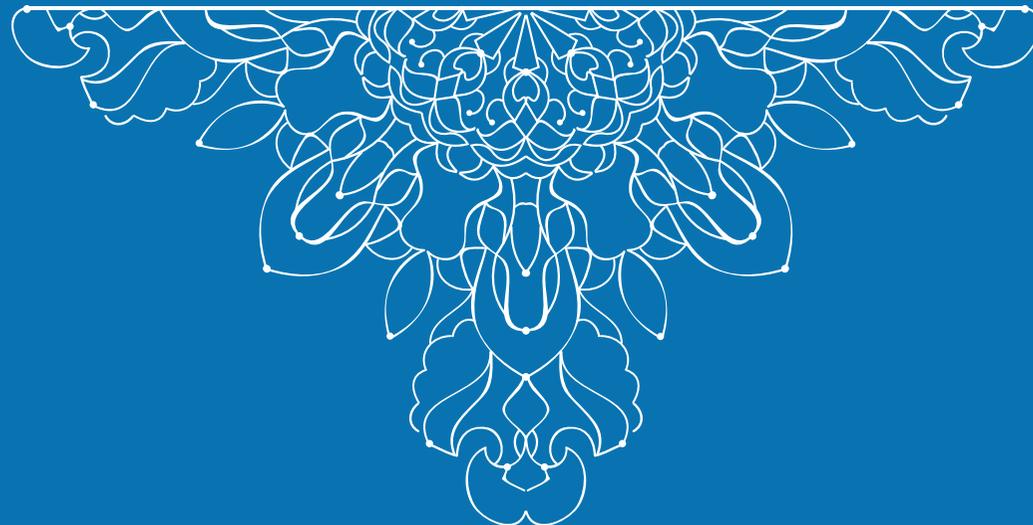


Le Résultat Net

Affecté par les coûts des investissements et les frais de développement, la banque a enregistré un Résultat Net de 3,2 Millions de Dinars comparé à 8,5 Millions de Dinars fin 2015. Ceci est principalement dû à l'augmentation des frais du personnel sous l'effet du recrutement d'une part et de l'évolution des frais généraux d'autre part.



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA BANQUE



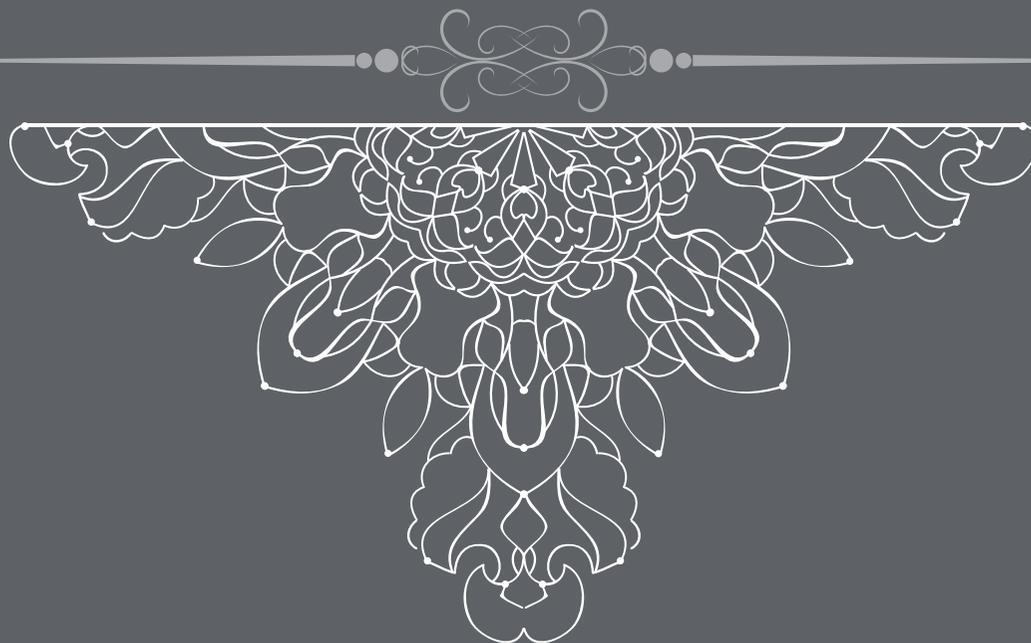
Stratégie de développement de la banque

L'objectif d'Al Baraka Bank Tunisia est de consolider sa position dans le financement de l'économie Tunisienne en tant que modèle de « partenariat et de Soutien de l'investissement » et ce, à travers :

- Le développement de nouveaux produits et services afin de satisfaire sa clientèle « Particuliers » et « Professionnels ».
- La conquête d'une meilleure part du marché est devenue primordiale pour l'image de la banque et ce via la satisfaction de ses clients et des actions publicitaires dédiées pour l'ensemble des produits et services.
- Le développement des opérations internationales et l'encouragement des échanges commerciaux.
- Le développement du système informatique de la banque pour répondre aux exigences des différentes normes prudentielles.
- La formation continue du personnel de la banque en interne et externe



**RAPPORT DES COMMISSIAIRES
AUX COMPTES**





AMC Ernst & Young
Immeuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com.tn



02, Rue 7299 - El Menzah 9A
El Manar II - 1013 Tunis
Tél. 216 (71) 880 933 - 216 (71) 887 294
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

AL BARAKA BANK TUNISIA

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2016
Mars 2017



AMC Ernst & Young
Immeuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com.tn



02, Rue 7299 - El Menzah 9A
El Manar II - 1013 Tunis
Tél. 216 (71) 880 933 - 216 (71) 887 294
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

SOMMAIRE

I - RAPPORT GENERAL

II - RAPPORT SPECIAL

III - ETATS FINANCIERS



AMC Ernst & Young
Immeuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com.tn



02, Rue 7299 - El Menzah 9A
El Manar II - 1013 Tunis
Tél. 216 (71) 880 933 - 216 (71) 887 294
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

I - RAPPORT GENERAL



AL BARAKA BANK TUNISIA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- exercice clos le 31-12-2016

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL Baraka Bank Tunisia arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Al Baraka Bank Tunisia, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 161 461 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 217 KDT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Al Baraka Bank Tunisia ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4) Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie ayant porté sur la période 2011-2013. Cette vérification a donné lieu à une première notification de redressement pour un montant de 4 385 KDT. Une réponse à la notification de redressement a été envoyée aux autorités de contrôle en date du 24 novembre 2015. Au 31 décembre 2016, la provision pour risque fiscal comptabilisée par la banque s'élève à 300 KDT. A la date du présent rapport, la réponse finale de l'administration n'est pas encore parvenue. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.



II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, la nécessité de renforcer davantage le système de contrôle interne sur certains domaines détaillés au niveau de notre lettre de recommandations adressée au Comité d'Audit et à la Direction Générale de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 mars 2017

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

CMC - DFK International

Chérif BEN ZINA



AC Ernst & Young
meuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
103 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com.tn



02, Rue 7299 - El Menzah 9A
El Manar II - 1013 Tunis
Tél. 216 (71) 880 933 - 216 (71) 887 294
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

II - RAPPORT SPECIAL



ALBARAKA BANK TUNISIA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El Amana Takaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes décaissées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 601 KDT.



C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KDT	DG		Vice DG		DGA 1 Du 01/01/2016 au 30/09/2016		DGA 2 Du 01/10/2016 au 31/12/2016		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts(*)	367	136	261	85	196	-	71	34	113	-	979	-
Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	367	136	261	85	196	-	71	34	113	-	979	-

(*) Compte non tenu des charges patronales de l'exercice 2016 qui s'élèvent à 233 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 02 Mars 2017

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

CMC - DFK International

Chérif BEN ZINA

III - ETATS FINANCIERS

	Pages
Bilan	3
Etat des engagements hors bilan	4
Etat de résultat	5
Etat des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7

Bilan

Etat des engagements hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

2 - Exercice comptable

3 - Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

3-1 comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3-2 Provisions sur les engagements

3-3 Conversion des opérations en monnaies étrangères

3-4 Classification et évaluation des titres

3-5 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

3-6 les valeurs immobilisées et amortissements

4 notes explicatives

Note 1 : caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Note 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

Note 3 : Créances sur la clientèle

Note 4 : portefeuille titres-commercial

Note 5 : portefeuille d'investissement

Note 6 : valeurs immobilisées

Note 7 : autres actifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Note 9 : dépôts et avoirs de la clientèle

Note 10 : emprunts et ressources spéciales

Note 11 : autres passifs

Note 12 : capitaux propres

Note 13 : engagement de financement

Note 14 : garanties reçues

Note 15 : profits et revenus assimilés

Note 16 : Commission (en produits)

Note 17 : gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières

Note 18 : revenus du portefeuille d'investissement

Note 19 : profits encourus et charges assimilées

Note 20 : dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, d'investissement

Note 21 : dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en milliers de Dinars)

Note 22 : charges générales d'exploitation

Note 23 : solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Note 24 : solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

Note 25 : liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Note 26 : Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

Note 27 : transaction avec les parties liées

Note 28 : Evénements postérieurs

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2016	31-12-2015
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	41 470	17 770
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	411 135	397 524
Créances sur la clientèle	3	667 419	658 614
Portefeuille-titres commercial	4	359 066	344 753
Portefeuille d'investissement	5	42 198	41 441
Valeurs immobilisées	6	54 195	44 917
Autres actifs	7	11 507	9 239
TOTAL ACTIFS		1 586 990	1 514 258
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		27	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	235 719	189 705
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 031 657	996 325
Emprunts et ressources spéciales	10	143 140	151 639
Dépôt ABG		143 102	151 601
Autres ressources		38	38
Autres passifs	11	14 986	13 268
TOTAL PASSIFS		1 425 529	1 350 964
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		38 243	34 742
Résultats reportés		1	29
Résultat de la période		3 217	8 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	161 461	163 294
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 586 990	1 514 258

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2016
 (Unité : en milliers dinars)

	Note	31-12-2016	31-12-2015
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties donnés		73 028	19 620
Crédits documentaires		25 827	48 007
Total PASSIFS EVENTUELS		98 855	67 627
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	39 365	78 305
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		39 365	78 305
Engagements reçus			
Garanties reçues	14	696 507	529 399
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		696 507	529 399

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat
Exercice clos au 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2016	31-12-2015
Produits d'exploitation bancaire			
Profits et revenus assimilés	15	51 322	48 907
Commission (en produits)	16	7 181	6 556
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	8 952	8 587
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 142	1 192
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		69 597	65 242
Charges d'exploitation bancaire			
Profits encourus et charges assimilées	19	(26 280)	(26 074)
Commissions encourues		(1 171)	(1 015)
Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières		-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire		(27 452)	(27 097)
Produit Net Bancaire		42 146	(38 145)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(1 774)	225
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(107)	139
Autres produits d'exploitation		28	19
Frais de personnel		(23 854)	(17 514)
Charges générales d'exploitation	22	(8 726)	(7 609)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(4 502)	(3 499)
Résultat d'exploitation		3 211	9 908
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	23	840	735
Impôt sur les bénéfices		(618)	(2 120)
Résultat des activités ordinaires		3 433	8 523

Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	24	(216)	-
Résultat des activités ordinaires		3 217	8 523

Les notes ci jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des flux de trésorerie
Exercice clos au 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	Note	31-12-2016	31-12-2015
Activités d'exploitation			
Résultat net		3 217	8 523
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		4 850	3 846
Provisions		2 032	(364)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(897)	(735)
Variation :			
Créances clients et établissements financiers		28 110	(84 231)
Dépôts clients et établissement financiers		(62 270)	114 112
Portefeuille titres commercial		14 313	4 873
Autres actifs		3 826	(1 170)
Autres passifs		(5 104)	1 506
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(11 923)	46 360
Activités d'exploitation			
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		863	(14 347)
Acquisitions / cessions des immobilisations		13 677	(22 866)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		14 540	(37 212)
Activités de financement			
Dettes subordonnée		8 499	(3 492)
Dividendes versés		(4 200)	(6 600)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		4 299	(10 092)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		6 916	(944)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(88 513)	(87 569)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	(81 596)	(88 513)

Les notes ci jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers Arrêtés au 31 décembre 2016

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2- Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « al baraka bank tunisia » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions

d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc...) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (Classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste « créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les « actifs courants » (Classe A) parmi « les actifs nécessitant un suivi particulier » (Classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2. Provision sur les engagements

Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n°2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n°2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

3-3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice .ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2016 à 16H. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

3-4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5- comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6- Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur cout d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66%
Autres logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%
Agencement, aménagement et installations	5%

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le cout d'acquisition et la juste valeur.

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un total de 41 470 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2016
Caisse	6 729	5 468
Caisse DAB	1 405	1 039
BCT	31 323	10 093
Inter Bank Services (IBS)	2 013	1 170
TOTAL	41 470	17 770

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2016, le total de cette rubrique a atteint 411 135 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2016	31-12-2016
Créances sur les établissements bancaires	40 147	55 206
Créances sur les établissements financiers	370 988	342 318
TOTAL	411 135	397 524

Le solde de la rubrique « créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Banques locales	17 457	12 769
Mourabaha avec les banques	16 889	11 769
Créances rattachées	106	62
Autres créances sur les banques locales	462	938
Banques étrangères	22 337	42 479
Autres créances sur les établissements bancaires	353	(42)
TOTAL	40 147	55 206

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2016
Créances ordinaires (certificats de leasing)	363 370	334 509
Créances rattachées (certificats de leasing)	7 618	7 809
TOTAL	370 988	342 318

Note 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un solde de 667419 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Murabaha	147 101	105 321
Créances rattachées sur Murabaha	3 736	3 452
Murabaha In Commodities	205 092	237 000
Créances rattachées Murabaha In Commodities	5 136	5 615
Vente à tempérament	181 347	205 457
Créances rattachées Ventes à tempérament	1 494	1 991
Leasing	11 537	27 849
Créances rattachées Leasing	16	27
Impayés Financement	107 220	66 229
Kardh Hassan	1 556	1 627
Impayés et frais judiciaires	22 126	19 990
Créances rééchelonnées	7 520	4 907
Autres concours	940	1 936
Total créances brutes	694 822	681 401
Profits réservés	(2 053)	(2 040)
Profits réservés Leasing	(7 047)	(4 540)
Provisions sur Créances Clients	(18 303)	(16 207)
TOTAL NET	667 419	658 614

Les créances sur la clientèle peuvent s'analyser, par classe de risque, comment suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	TOTAL
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	510 222	40 332	247	1 576	142 445	694 822
Total des engagements hors bilan	100 491	13 561	-	196	108	114 357
Dépôts affectés (*)	(19 200)	-	-	-	(60 573)	(79 773)
Total engagements nets des dépôts affectés	591 513	53 893	247	1 772	81 980	729 405
Taux des engagements non performants			11,52%			
Profits réservés	-	-	(8)	(60)	(9 032)	(9 100)
Provisions	(1 159)				(17 144)	(18 303)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions			31,24%			

(*) Les dépôts d'investissements affectés sont présentés dans le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats d'affectation aux financements et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 : Portefeuille titres-commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2016
Titres de placement	357 207	342 564
Créances rattachées portefeuille-titre commercial	1 859	2 189
Provisions sur titres de placement	-	-
TOTAL NET	359 066	344 753

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur brute	
	2016	2015	2016	2015
Al Baraka Bahrein	260 086	225 898	260 086	225 898
Créances rattachées	1 718	1 889	1 718	1 889
Al baraka Turkye	72 777	79 067	72 777	79 067
Créances rattachées	76	131	76	131
AKTIF INVESTMENT BANK A.S	12 149	-	12 149	-
Créances rattachées	-	-	-	-
KUVEYT TURK PARTICIPATION BANK	-	21 963	-	21 963
Créances rattachées	-	95	-	95
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	5 750	5 042	5 750	5 042
Créances rattachées	39	34	39	34
ABU DHABI ISLAMIC BANK	-	2 017	-	2 017
Créances rattachées	-	7	-	7
A.L.I.F	1 185	2 534	1 185	2 534
Créances rattachées	-	-	-	-
S.T.I.R/I.T.F.C	5 190	4 722	5 190	4 722
Créances rattachées	26	33	26	33
STE TRADING MEDICAL TUNISIE	-	181	-	181
STE S.P.G	71	1 140	71	1 140
Total	359 066	344 753	359 066	344 753

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Titres d'investissement	36 675	33 110
Provisions sur titres d'investissement	(1 775)	(1 669)
Titres participatifs	10 000	10 000
Dépôts affectés/ titres participatifs	(2 702)	-
TOTAL NET	42 198	41 441

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2016	Valeur brute 2015	Provision 2016	Provision 2015	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	-	-	10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	3 500	-	-	-	3 500	-
SOCIETE PROCHIMICA	2 246	2 182	-	-	2 246	2 182
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	-	-	2 059	2 059
STE TUN D'ASSUANCE TAKAFUL	1 911	1 911	-	-	1 911	1 911
MODERN LEASE	1 689	1 689	(580)	(395)	1 109	1 294
Medi-loisir	1 679	1 679	(500)	(603)	1 179	1 076
ITFC	870	870	-	-	870	870
Parc d'activité Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
I.M.BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
AL KIMIA	306	306	(49)	(57)	256	249
FIT	199	199	(11)	(11)	188	188
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
Tunisie Afrique Export	100	100	-	-	100	100
SIBTEL	90	90	(7)	(7)	83	83
A.T.I.D	89	89	(80)	(47)	9	42
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
STE CARTONNERIE TUNISIENNE	-	-	-	-	-	-
Total	36 675	33 110	(1 775)	(1 669)	34 900	31 442

*Participation BEST LEASE :

La banque « **Al baraka bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23.60% dans le capital de la société Best Lease. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable n° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n° 36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2015 de la société « Best Lease » :

Participation	BEST LEASE
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	41 187
Résultat 30-06-2015	4 726
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	9 720
Écart par rapport à la valeur comptable	1 410
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2016	1 115

*participation TDF II :

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable n°36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « al baraka bank tunisia » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivant a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2015 de ma société « TDF II » :

Participation	TDF II
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	19 596
Résultat 30-06-2015	256
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 243
Écart par rapport à la valeur comptable	8
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2015	132

Note 6 : valeurs immobilières

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 54195 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Immobilisations incorporelles	12 017	11 667
Amortissement immobilisation incorporelles	(5 260)	(4 400)
Immobilisations incorporelles nettes	6 757	7 267
Immobilisations corporelles	70 080	56 753
Amortissement Immobilisations corporelles	(22 642)	(19 103)
Immobilisations corporelles nettes (1)	47 438	37 650
Valeurs nettes en fin d'exercice	54 195	44 917

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Terrain	4 970	3 873
Constructions	22 790	17 095
Immobilisations hors exploitation	768	725
Agencements, aménagements et installations	9 136	8 029
Matériel SWIFT	1	2
Matériel de transport	136	233
Matériel informatique	4 510	4 113
Matériel et mobilier de bureau	2 909	2 291
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	799	394
Immobilisation en cours	1 352	827
TOTAL NET	47 438	37 650

Note 7 : autres actifs

Le poste « Autres actifs » totalise au 31 décembre 2016 un solde de 11507 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Financements au personnel	5 156	4 750(*)
Créances fiscales & sociales	2 040	2 646
Comptes d'attente et de régularisation	1 795	322
Charges constatées d'avance	1 637	410
Autres actifs	859	471
Frais préliminaires	20	292(*)
Avances aux fournisseurs	-	348
Total	11 507	9 239

(*) Les données comparatives de l'exercice 2015 ont été retraitées pour des raisons de comparabilité.

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Les dépôts et avoirs des établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 235 719 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	203 409	158 468
Dépôts et avoirs des établissements financiers	32 310	31 237
Total	235 719	189 705

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Dépôts affectés des banques	153 378	148 092
Autres dépôts	50 031	10 376
Total	203 409	158 468

Note 9 : dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2016 à 1031657 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Comptes de dépôts	448 542	312 484
Comptes à vue	424 843	289 828
Comptes d'épargne	23 698	22 656
Autres comptes et avoirs de la clientèle	583 115	683 841
Comptes à terme non affectés (i)	417 661	472 280
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés	9 169	10 086
Dépôts Participatif affecté (ii)	121 111	178 113
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	3 579	8 606
Comptes indisponibles	11 854	3 018
Autres sommes dues (iii)	19 741	11 738
Total	1 031 657	996 325

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits généraux par ces financements sont repartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
De 3 à 6 mois	6 255	4 210
De 6 à 9 mois	1 939	210
Plus de 9 mois	409 467	467 860
Total	417 661	472 280

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
PRG/ lettres de crédit	1 235	3 110
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	6 267	3 165
PRG/ chèques impayés et certifiés	2 392	2 311
Effets financiers en garanties	2 620	827
Autres dettes	7 227	2 325
Total	19 741	11 738

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un montant de 151 639 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Dépôt ABG (*)	143 102	151 601
Autres Ressources	38	38
Total	143 140	151 639

(*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Moudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dinars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N°91-24 du 17 décembre 1991.

Note 11 : Autres passifs

Le poste « autres passifs » totalise 14 986 KTND, au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Comptes d'attente et de régularisation passif	5 531	4 233
Etat et organismes sociaux	2 614	3 726
Charges à payer	2 293	1 866
Dettes envers le personnel	1 442	1 438
Fournisseur à payer	1 432	514
Autres passifs	975	748
Provisions pour risques et charges	347	310
Contribution conjoncturelle à payer	216	-
Produits à liquider (i)	137	433
Total	14 986	13 268

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptés par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Pour couvrir ses engagements en matière de départ à la retraite, la banque a souscrit un nouveau contrat Takaful d'épargne collective « Indemnité de départ à la retraite » à prestation définie avec date d'effet le 21/12/2015. Ce contrat a été alimenté par le montant transféré d'un ancien contrat,

qui était conclu entre la banque et une autre compagnie d'assurance à effet le 01/01/2012. Ce dernier a prévu le paiement fractionné des primes dues sur une période de 6 années allant de 2012 jusqu'à 2017. Ainsi, la banque a adopté un traitement exceptionnel depuis 2012, qui consiste à étaler la prime total due sur 6 années.

Le montant total du fond constitué jusqu'au 31/12/2016 s'élevé à 1 746 KTD.

Note 12 : capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Capital	120 000	120 000
Réserves	38 243	34 742
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	5 688
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	15 555	12 054
Résultat reporté	1	29
Résultat de la période	3 217	8 523
Situation nette	161 461	163 294

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat reporté	Total
Soldes au 31/12/2016	120 000	12 000	5 688	5 000	12 054	29	8 523	163 294
Répartition 2015							8 523	
Dividendes distribuées							(4 200)	(4 200)
Dons pour oeuvres fonds social							(850)	(850)
Autres réserves					3 501		(3 501)	-
Résultat reporté						(28)	28	-
Fonds social								-
Total	120 000	12 000	5 688	5 000	15 555	1	-	158 244
Résultat de la période							3 217	3 217
Soldes au 31/12/2015	120 000	12 000	5 688	5 000	15 555	1	3 217	161 461

Note 13 : engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Mourabaha à Court terme	2 605	24 405
Mourabaha à Moyen terme	36 760	53 900
Total	39 365	78 305

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31-12-2016 comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Garanties reçues de la clientèle	559 498	368 567
Garanties reçues de l'Etat	130 664	150 675
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	6 345	10 157
Total	696 507	529 399

Note 15 : profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Profit Certificats de leasing	22 396	21 295
Profit Mourabaha in Commodities	12 701	12 604
Profit Mourabaha	9 437	6 857
Profit Vente à tempérament	6 787	8 151
Profit Leasing	-	-
Profits/ ressources spéciales	-	-
Total	51 322	48 907

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2016 à 7 181 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Commissions d'étude et de gestion et d'engagement	1 425	1 150
Commissions sur opérations effets et chèques	728	616
Commissions sur opérations de virement	1 392	1 536
Commissions sur opérations de caisse	425	418
Commissions sur les opérations monétiques	1 000	573
Commissions sur tenue des comptes	749	628
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 295	1 164
Commission Bancatakaful	51	52
Autres Commissions	117	419
Total	7 181	6 556

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Résultat net de change (1)	2 142	1 647
Gains de change	2 157	1 649
Pertes de change	(15)	(2)
Résultat sur titres de placement (2)	6 810	6 940
Profits sur Investment Deposits	6 628	6 724
Plus-value de cession/ Titres de placement	-	6
Profit Moudharaba	182	210
Total	8 952	8 587

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Revenu/titre participatif	810	-
Best Lease	708	756
S.P.L.T	200	250
TDF 2	182	-
ATID Private Equity Sicaf	63	-
P.A.E de Bizerte	-	64
Modern Leasing	68	54

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
PROMOCHIMICHA (Gains de change/ conversion de capital)	64	-
F.I.T	24	24
AL KIMIA	-	24
Autres revenus	23	20
TOTAL	2 142 (*)	1 192(*)

(*) Une partie des dividendes perçus ont été extournés et comptabilisés dans le compte des produits à liquider (soit 3 KDT en 2016 contre 151 KTF en 2015).

Note 19 : Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	12 173	12 526
Profits au dépôts affectés	14 107	13 548
Total	26 280	26 074

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultant des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes.

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(2 892)	(1 516)
Dotations au provisions pour risque et charge	(37)	(300)
Dotation provision collective	(190)	-
Reprise provision clientèle	1 346	1 605
Reprise provision pour risque et charge	-	135
Reprise provision collective	-	301
Total	(1 774)	225

Note 21 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(306)	149
Perte sur titres	-	(10)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	199	-
Total	(107)	139

Note 22 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Frais postaux et de télécommunication	1 390	1 045
Entretiens et réparations	2 019	1 771
Publicités et relations publiques	626	637
Honoraires	403	340
Frais de comité et de conseil	552	417
Résorption frais préliminaires	348	348
Jeton de présence	637	565
Frais de bureau et d'administration	419	406
Services extérieurs	402	291
Electricité Eau	373	305
Frais de mission et de réception	164	170
Prime d'assurance	311	188
Impôts et taxes	133	151
Loyer ATM	16	35
Autres charges	933	940
Total	8 726	7 609

Note 23 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Autres pertes ordinaires	(102)	(210)
Autres gains ordinaires	942	945
Total	840	735

Le détail des autres gains et pertes ordinaires se présentent au 31/12/2016 comme suit :

Libellé	Montant en mille dinars
-Plus -value sur cession agence	513
-Remboursement assurance/ affaire monétique	300
-Autres gains /pertes ordinaires	27
Total Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	840

Note 24 - Solde en gain /perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2017, la contribution conjoncturelle pour le budget de l'Etat de l'année 2017, représentant 7,5% des bénéfices imposables au titre de l'année 2016, s'élève à 216 KDT.

Note 25 - Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2016	31-12-2015
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	41 470	17 770
Dépôts chez les établissements bancaires	22 712	42 848
Banque Centrale et CCP (Passif)	-	(27)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(145 778)	(149 104)
Total	(81 596)	(88 513)

Note 26 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 Décembre 2016, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois < Durée < 6 mois	6 mois < Durée < 1 an	1 an < Durée < 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	41 470	-	-	-	-	41 470
Créances sur les établissements bancaires et financiers	236 025	47 323	93 696	9 861	24 230	411 135
Créances sur la clientèle	221 041	56 234	99 634	87 513	202 997	667 419
Portefeuille titres commercial	134 373	183 408	35 535	5 750	-	359 066
Portefeuille d'investissement	34 902	-	-	-	7 296	42 198
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	54 195	54 195
Autres actifs	-	-	-	-	11 507	11 507
TOTAL ACTIFS	667 811	286 965	228 865	103 124	300 225	1 586 990
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	27	-	-	-	-	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	162 861	27 072	45 184	603	-	235 719
Dépôts et avoirs de la clientèle	566 446	78 433	32 764	353 491	523	1 031 657
Emprunts et ressources spéciales	39	13 701	-	-	129 401	143 140
Autres produits	-	-	-	-	14 986	14 986
TOTAL PASSIFS	729 372	119 206	77 947	354 094	144 910	1 425 529
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	38 243	38 243
Résultat reporté	-	-	-	-	1	1
Résultat de la période	3 217	-	-	-	-	3 217
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 217	-	-	-	158 224	161 461
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	7 32 589	119 206	77 947	354 093	303 154	1 586 990

Note 27 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2016 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Al Baraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Al Baraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypte	Egypte
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syrie	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2016 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions Profits encourus
	Bilan	Hors bilan						
Al Baraka Türk Participation Bank	77 793	6 345	-	-	-	-	634	-
Al Baraka Islamic Bank	261 807	-	-	7 721	-	-	5 325	302
Jordan Islamic Bank	-	-	-	602	-	-	19	65
Al Baraka Egypt	-	-	-	11 519	-	-	-	80
Al Baraka Lebanon	178	-	-	-	-	-	-	-
Al Baraka Banking Group	-	-	-	-	143 102	-	1 176	4 800
Al-Baraka Algérie	-	4 142	1	-	-	312	-	4
Al Baraka Syria	-	709	-	11 557	-	15	-	56
TOTAL	339 778	11 196	1	31 399	143 102	327	7 154	5 307

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Grande Bretagne
Alif Trading Company Limited	France
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabaie Saoudite
Algerian Saudi Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2016 :



RAPPORT CHARAIQUE



التقرير الشرعي السنوي
لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لبنك البركة تونس
عن السنة المالية المنتهية في 2016/12/31

بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه أجمعين.

حضرات السادة والسيدات مساهمي بنك البركة تونس / المحترمين

السلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته،

يشرفنا أن نقدم لكم التقرير الشرعي السنوي عن نشاط بنك البركة تونس للسنة المالية 2016 بناءً على ما يلي :

لقد راقبت هيئة الرقابة الشرعية المبادئ المستخدمة والعقود المتعلقة بالمعاملات والتطبيقات التي طرحتها إدارة البنك خلال الفترة المالية المنتهية في 2016/12/31. كما قامت الهيئة بالمراقبة الواجبة لإبداء رأي عما إذا كانت إدارة البنك تقيّدت بأحكام الشريعة الإسلامية والتزمت بالفتاوى والقرارات والتوصيات الصادرة عنها.

تقع على إدارة البنك مسؤولية تنفيذ أعمالها وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها. وتنحصر مسؤولية الهيئة في إبداء الرأي المستقل بناءً على مراقبة عمليات البنك، وفي إعداد تقرير لكم.

لقد قامت الهيئة بالمراقبة التي اشتملت على فحص التوثيق والإجراءات المتبعة من إدارة البنك على أساس اختبار كل نوع من أنواع العمليات، وذلك من خلال التقارير التي قدّمها فريق التدقيق والمراجعة.

كما تم تخطيط وتنفيذ المراقبة من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي اعتبرتها الهيئة ضرورية لتزويدها بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن إدارة البنك لم تخالف أحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.



في رأينا :

أولاً : أن العقود والعمليات والمعاملات التي أبرمها بنك البركة تونس خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 التي اطلعنا عليها تمت وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

ثانياً : أن توزيع الأرباح وتحميل الخسارة على حسابات الاستثمار يتفق مع الأساس الذي تم اعتماده من قبلنا وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

ثالثاً : أن جميع المكاسب التي تحققت من مصادر أو بطرق تحرّمها أحكام الشريعة الإسلامية لم يقع إدراجها ضمن نتائج السنة، ويتم صرفها في أوجه البرّ ولصالح النفع العام.

رابعاً : أن مسؤولية إخراج الزكاة تقع على المساهمين.

وفي الختام، نرفع لإدارة بنك البركة تونس ولمسيريها ولإطاراتها شكرنا وتقديرنا لحرصها الدائم على الالتزام بأحكام الشريعة الإسلامية في أعمالها.

والله وليّ التوفيق والحمد لله رب العالمين

صفاقس، في 31 جانفي 2017

رئيس الهيئة
فضيلة الشيخ محمد المختار السلامي

عضو
الأستاذة آمال عمري

نائب رئيس الهيئة
الدكتور عبد الله الوصيف



RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE



PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité et à la situation financière de la Banque pour l'année 2016 et des Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dits Etats Financiers et donne par conséquent, quitus aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'Exercice 2016.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Conventions relevées par le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes conformément aux dispositions de l'Article 62 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Etablissements de Crédit et l'article 200 et suivants et l'Article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte du Rapport du Comité Charaique sur l'activité de la Banque de l'Exercice 2016. Elle a exprimé ses remerciements et ses considérations envers tous les Membres de ce Comité pour les efforts déployés dans l'Assistance du Personnel de la Banque en la matière. L'Assemblée enregistre avec satisfaction la conformité des opérations de la Banque aux Règles et Principes de la Charia.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux Dispositions de l'Article 52 du Statut d'Al Baraka Bank Tunisia, et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, pour l'Exercice 2016, d'affecter le Résultat Net de 3.217.087 TND ainsi que le résultat reporté de 594 TND, soit un total de 3.217.681 comme suit :

- Dividendes aux Actionnaires : Néant
- Fonds Social : 1.200.000 TND
- Réserve pour Réinvestissement Exonéré : 1.100.000 TND
- Résultats Reportés : 917 681 TND

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de répartir 136 951.031 TND provenant des intérêts et pénalités de retards à raison de 50% aux aides des écoles coraniques et 50 % à « Nafaa El AAm».

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux Dispositions de l'Article 291 - paragraphe 4 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'actualisation du statut de la banque conformément aux dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de Crédit, et qui a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa 129ème session datée du 11 novembre 2016.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité,

SEPTIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'Article 54 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Etablissements de Crédit, il a été décidé de créer un Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques. Le Conseil d'Administration approuve lors de sa 130ème session datée du 10 février 2017, la refonte du comité de contrôle charaïque actuel en lui accordant une nouvelle dénomination « Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques », et sa nouvelle structure sera :

Sheikh Othmen Batikh : Membre et Président (nouveau membre de nationalité tunisienne »

Sheikh Elyes Dardour : Membre et Vice-Président (nouveau membre de nationalité

Pr. Amel Amri : Membre (membre actuel de nationalité tunisienne)

Pr. Slim Fellari : Contrôleur Charaïque interne et Secrétaire du Comité

Sur demande du Groupe « ABG », le Conseil d'Administration approuve que le Professeur Mohamed Abd Al Latif Al Mahmoud (de nationalité Bahreïnienne), assistera aux réunions de ce comité en tant qu'observateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision du Conseil d'Administration concernant la refonte et la structure du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, tel que mentionné ci-dessus.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité,

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Porteur de Copies et du Contenu de ces Résolutions à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et les publications prévues par la Loi.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité,